

82 LOGEMENTS LLS "TOUCAN"
RIVES DE SOULA SECTEUR 2-2 A MACOURIA
CONTRÔLE TECHNIQUE

1. Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès

Boîte postale 812

97388 KOUROU CEDEX

Téléphone : 05 94 32 10 34

Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation

Consultation ouverte. Marché à Procédure Adaptée passé conformément aux procédures internes du Maître d'Ouvrage en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3. Objet de la consultation

Mission de contrôle technique pour l'opération de construction de 82 logements LLS, RIVES DE SOULA à Macouria.

La mission comprendra les missions suivantes décrites par la norme AFNOR P 03 100 à savoir :

- mission « L » : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables ;
- mission « Hand » et attestation : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées + attestation ;
- mission « RTAA DOM ».
-

4. Caractéristiques principales

L'ouvrage à réaliser, situé dans le périmètre du Secteur 2.2 des RIVES DE SOULA à Macouria, comprend :

- 82 logements en collectifs (R+2) de type LLS.

A noter :

- le coût prévisionnel des travaux de bâtiment est estimé à 7 667 000 €
- le coût prévisionnel des travaux de VRD est estimé à 1 729 000 €
- date prévisionnelle de début des prestations : 2ème trimestre 2018
- date prévisionnelle de commencement des travaux : 4ème trimestre 2018
- durée prévisionnel des travaux : 18 mois
- mode de dévolution des marchés de travaux : corps d'états séparés

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC1) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC1 dûment complété, daté et signé
- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC2 dûment complété, daté et signé
(*imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site <http://www.simko.fr>*)
- 4 • Dossier de références comportant les opérations, la période de réalisation, le montant et la nature des ouvrages réalisés
- 5 • Dossier technique permettant une présentation synthétique du candidat (organisation interne, moyens humains et matériels)
- 6 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2017
- 7 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 8 • Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énoncées à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

- 9 • Certificats d'agréments administratifs, précisant notamment la situation du contrôleur vis à vis de :
 - l'agrément délivré par le ministre chargé de la construction après avis de la commission d'agrément des contrôleurs techniques (domaine couvert et période de validité).
 - l'agrément délivré par le ministre chargé de l'intérieur concernant la sécurité incendie dans les bâtiments recevant le public
- 10 • Attestation d'assurance en cours de validité justifiant la responsabilité civile et décennale en cours de validité.
- 11 • Moyens du candidat en personnels et matériels.
- 12 • Note indiquant les principales références au cours des trois dernières années (notamment en établissements publics) et précisant pour chaque opération :
 - la nature des travaux,
 - le type de mission,
 - la date de réalisation,
 - le coût des travaux,
 - l'identité du Maître d'ouvrage ,
- 13 • Note argumentant la motivation de l'équipe sur le présent projet, précisant le ou les noms des personnes qui seraient appelées à suivre la conception et /ou la réalisation de l'opération, leur Curriculum Vitae et l'identification du responsable.

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les adjudicataires seront tenus de produire, avant toute notification de marché et dans un délai de deux semaines, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés sur décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

6. Critères de jugement

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre (compétences, références, moyens, motivations...), 60%
- Coût des prestations, 40%

7. Modalités de financement / paiement

- Financement : prêts bancaires
- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours, virement bancaire.

8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation pourra être retiré :

- soit sous forme électronique sur le site: <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation
- soit gratuitement à la SIMKO sur support papier

Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant une télécopie à la SIMKO au 0594 32 29 95. Tout retrait de dossier devra obligatoirement avoir fait l'objet d'une commande.

9. Date limite de réception des offres

Jeudi 22 février 2018

10. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX

11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

14. Autres organes de publication

Sans objet

15. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Lundi 29 janvier 2018